

Cimetières de Miélan. Relevage de sépultures.

Communiqué de la municipalité de Miélan.



Cimetières de Miélan. Relevage de sépultures.

Après le recensement des concessions arrivées à échéance ou laissées à l'état d'abandon, la commune de Miélan va procéder au relevage physique de ces tombes avec transfert des restes exhumés vers l'ossuaire communal en respectant la procédure juridique en vigueur.

Au total 56 sépultures réparties sur les 4 cimetières communaux sont concernées par cette opération de relevage.

Ces travaux représentent la première tranche de réaménagement des cimetières ; ils débiteront au mois de juin pour s'achever à l'automne. Nous procéderons ensuite à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.